

Colloque de la Charte du 22 novembre 2014

Le président de la Charte, **Peter Schulthess**, ouvre le colloque et donne la parole au président de la Commission pour la gestion de la qualité (CGQ), **Peter Müller-Locher**, qui préside aussi le colloque. Après avoir adressé ses remerciements à l'institut Szondi pour son hospitalité, il souhaite la bienvenue aux délégués de ces institutions de formation postgrade de la Charte : ISAP, SGBAT, IRG, OdeF, EGIS, DaS, SEAG, IGW, GES, ILE, IPA, GFK, SGAT, IKP, MPT et PSZ. L'ASP est représentée par sa présidente, **Gabi Rüttimann**, et son directeur, **Emil Stutz**. En outre, la CGQ est présente sous les traits d'**Anna-Leta Schucany** et de **Heinz Meier**. La Commission scientifique est présente avec **Margit Koemeda** et **Mario Schlegel**, alors que **Katrin Hartmann** représente le comité de la Charte. Pour l'animation, nous avons la chance de compter sur **Beat Bucher**. L'IAKPT, l'institut Szondi et l'institut C.G. Jung prient d'excuser leur absence, de même que **Judith Biberstein** de la CGQ et **Meret Fankhauser** de la Commission d'éthique.

Müller-Locher résume ce qui s'est passé depuis le dernier colloque du 6 septembre et propose les sujets suivants concernant l'accréditation ordinaire :

- L'interprétation d'un courrier de Madame Gertsch, responsable de l'application de la LPsy à l'Office fédéral de la santé publique, et les réactions y relatives.
- La tâche de rédiger un curriculum ASP pour la voie B de l'accréditation.
- Les questions sur la lettre envoyée par Schulthess concernant le droit transitoire.
- La discussion du concept général remanié concernant la procédure pour les institutions de formation postgrade de la Charte (IFP) et les conclusions contrat ASP-IFP, coûts et mentorat.
- Les questions et la discussion sur l'élaboration de concepts de qualité propres aux instituts et
- l'élaboration d'un concept de qualité sur le curriculum ASP.

Schulthess fait état de l'entretien mené le 29 octobre 2014 avec **Rüttimann** et **Stutz** chez Madame Gertsch et une juriste de l'OFSP. La voie D d'un curriculum modulaire mis en place par l'ASP elle-même, qui faisait partie du concept de procédure de septembre, serait devenue caduque pour l'ASP en tant que prestataire unique. Un projet de ce type serait néanmoins poursuivi avec la FSP et le SBAB. Il aurait envoyé à tous les membres de la Charte, le 19 novembre, les clarifications réalisées lors de la séance à propos des dispositions du droit transitoire sur la LPsy.

Madame Gertsch n'a pu donner son avis sur le concept de procédure remanié et sur la liste de contrôle que tout juste avant le colloque. Sa lettre a entraîné diverses interprétations discutées en détail. **Sandra Lutz** (MPT) a effectué une présentation magistrale du curriculum de musico(psycho-)thérapie, qui doit (devait) satisfaire aux exigences légales de l'accréditation d'une haute école au titre d'offre de musicothérapie clinique au sein de la Haute école des arts.

Sa présentation a soulevé la question de savoir comment concevoir un curriculum ASP qui satisfasse aux exigences d'unité commune tout en intégrant une diversité de méthodes. Selon la lettre de Mme Gertsch, il n'existe pas de restrictions légales à un tel projet.

L'après-midi, il est apparu que les IFP étaient très intéressées par l'intégration dans une filière ASP de formation postgrade de leur offre de formation de transmission de théorie selon une approche méthodologique fondée sur l'expérience sur soi et l'activité de supervision et de pratique.

Les 13 IFP suivantes ont fait part au comité de la Charte de leur intérêt pour la voie B du concept remanié concernant la procédure :

- Atelier (Genève, psychothérapie par l'art et l'expression)
- GES (Berne, analyse existentielle)
- GFK (dialogue/corps)
- IAKPT (respiration/corps)
- IBS (biosynthèse)
- ILE (Coire, logothérapie)
- IPA (travail de processus)
- IP-SGTA (analyse transactionnelle)
- IRG (Lugano, recherche de groupe)
- MPT (musicopsychothérapie)
- OdeF (Genève, psychodrame)
- SGBAT (bioénergétique)
- Szondi

Les IFP suivantes ont l'intention d'emprunter la voie A (accréditation d'une filière de formation postgrade en tant qu'organisation responsable autonome) :

- PSZ (psychanalyse)
- CGJI (Institut Jung)
- IGW (Gestaltthérapie)
- IKP (thérapie par le corps)
- IBP (thérapie par le corps)

L'ISAP (psychothérapie analytique) souhaite soumettre sa filière de formation postgrade à l'accréditation par l'organisation responsable ASP. Il s'agit d'une voie esquissée dans le concept de septembre 2014 (ancienne voie B).

Les IFP suivantes de la Charte n'ont rien communiqué :

- DaS (Daseinsanalyse)
- IfP (psychanalyse)
- EFAPO (psycho-organique Paris)
- EGIS (psychothérapie par l'art et l'expression)
- SEAG (académie pour la santé psychosociale)

Ensuite, la marche à suivre suivante fut esquissée :

1. Un groupe de pilotage de l'ASP s'attèle à l'ébauche d'un curriculum ASP. Les membres sont Schulthess, Stutz, Lutz, Koemeda, Bucher et Müller-Locher. Le groupe s'appuie sur les curricula des 13 IFP intéressées ainsi que sur les textes connus de la Charte, et sur le curriculum de la MPT. Il rédige un contrat de coopération ASP-IFP et mobilise les mentors recherchés par la CGQ. Le groupe calcule les coûts pour les voies B (ancienne et nouvelle). L'ébauche de curriculum devrait pouvoir être présenté au premier trimestre 2015.

2. Le concept général de procédure est complété de telle manière que l'ancienne voie B (B ancienne) est reprise et la voie B actuelle (B nouvelle) est rebaptisée voie C. Le mentorat esquissé dans la liste de contrôle doit être différencié de manière à distinguer dans la convergence de fonction les rôles de conseil contrôlé et de contrôle appréciatif. Les mentors doivent travailler selon les instructions et conseils de la CGQ. L'ASP doit contrôler et décider.
3. La CGQ élabore le concept de qualité pour la filière de formation postgrade de l'ASP.
4. Les IFP encore indécises ont jusqu'au 10 décembre pour communiquer au comité de la Charte leur décision relative à la voie A, B ou C.
5. La CGQ rappelle aux 13 IFP qui s'intéressent à la voie C de remettre leurs concepts de qualité d'ici à la fin de l'année 2014, dernier délai.

Après avoir défini les prochaines démarches à entreprendre, le colloque prend fin et de cordiaux remerciements sont adressés à Bucher.

Le 30 novembre 2014

Peter Müller-Locher